

Intervention de C. Ducarouge Président de SAVE

Au titre de SAVE, il a déjà été déposé trois contributions dans le dossier d'enquête, d'autres suivront.

L'intervention (3 remarques) concerne l'analyse du territoire dans le dossier et le dispositif de concertation qui a présidé à l'élaboration du présent dossier.

Mais en préalable rappel du besoin d'ouvrir l'enquête publique sur plus de 4 semaines. Il faut impérativement ajouter un autre mois. L'expérience du CDT Essonne toute récente est démonstrative. Il y a eu plus de remarques dans les deux semaines de prolongation que dans les 4 premières semaines initialement prévues pour l'enquête. Deux semaines de février tombent juste en période de vacances scolaires ce qui accroît encore le risque de limiter les contributions. Par ailleurs un dossier de 19 pièces totalisant plus de 600 pages ne s'analyse pas en deux jours surtout quand une association doit consulter ses membres.

1/ Une remarque d'ordre général:

- Le dossier ouvre à une analyse intéressante des forces et faiblesse des territoires de 2 grandes communautés d'agglomération et d'une commune atypique VV (Economie, emplois, habitats, équipements de transports sont étudiés parfois avec précision parfois superficiellement)
- Par contre comme le souligne l'autorité environnementale dans son avis (doc 4b) de très nombreux oublis rendent cette étude insuffisante.
- Le quasi refus du maître d'ouvrage à répondre sur les observations de l'autorité (doc 4c) souligne l'absence de cohérence et même de démonstration de la faisabilité pourtant bien dénoncée dans l'avis de l'autorité environnementale.
- Ces manques sont également soulignés dans la contribution du Conseil Général des Yvelines.

2/ Seconde remarque concernant le dispositif de préparation du dossier actuel et le manque de concertation

Les travaux préparatoires de ce CDT ont débuté fin 2011. Les COPIL ont tous été confidentiels. SAVE en début 2014 a alerté le préfet de RP, lettre restée sans réponse. Il faut attendre juillet pour qu'un COPIL soit constitué en préfecture (pièce 6) et ce n'est que fin janvier 2015 dans le dossier de l'enquête publique qu'on en connaît la délibération.

>Les assemblées élues ont été tenues à l'écart des préparatifs.

>Les acteurs de la société civile ont été oubliés.

Le dossier a évolué (des plus, des moins) laissant les observateurs extérieurs en totale méconnaissance des raisons de ces choix. On est très loin des consultations préalables multiples et publiques qui ont précédé pendant plus d'un an la préparation du CDT de Sénart, pour ne prendre qu'un exemple.

SAVE a eu cependant une réunion de travail en mairie de Versailles dont le CR est disponible sur notre site internet. Mais aucun travail collaboratif n'a été mis en place.

3/ Troisième remarque qui est une proposition :

Les étapes prochaines du dossier ne sont pas clairement exposées dans le dossier actuel. Il conviendrait pourtant de savoir

* si on va contractualiser avant la multitude des études réputées indispensables (40 pages y sont consacrées dans le CDT actuel, les pages 90 à 130) pour fixer des contenus financièrement calibrés,

*ou bien si on va contractualiser une fois les études réalisées et le document rédigé avec des projets chiffrés et des financeurs informés des engagements à tenir. Ce choix n'est pas présenté dans le dossier alors que c'est pourtant l'élément fondamental d'organisation des suites à donner dans l'opération.

A l'évidence les propositions de gouvernance esquissées en fin de CDT ne sont pas à la hauteur des besoins pour assurer une prise de responsabilité des communes et communautés d'agglomérations impliquées.

Il conviendrait de redefinir complètement le dispositif en y faisant participer tant les collectivités locales que les forces vives de la société civile qui ont été oubliées jusqu'à ce jour.

L'ensemble des contributions de SAVE est déjà accessible à tous sur notre site internet

save1.fr

Il sera complété au fur et à mesure des contributions de nos membres.
